



HAL
open science

Le Kurdistan d'Irak : les disputed territories comme enjeu de définition nationale

Daniel Meier

► **To cite this version:**

Daniel Meier. Le Kurdistan d'Irak : les disputed territories comme enjeu de définition nationale. L'Irak, d'une crise à l'autre. Les réalités et les défis d'un Etat au bord de l'implosion, 2, l'Harmattan, pp.93-112, 2015, *Orients Stratégiques*, 978-2-343-07071-1. halshs-01338292

HAL Id: halshs-01338292

<https://shs.hal.science/halshs-01338292>

Submitted on 28 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Kurdistan d'Irak : les *disputed territories* comme enjeu de définition nationale

Daniel Meier – CNRS (Laboratoire PACTE) – Grenoble

L'Irak du XXI^{ème} siècle s'annonce probablement bien différent de ce qu'il a été au XX^{ème} siècle, à savoir un état-nation d'abord dominé par une puissance étrangère coloniale, l'Empire britannique, avant de passer sous la coupe de militaires se réclamant d'une idéologie laïque et socialisante. Parmi les points d'entrée possible dans l'examen de la mutation en cours de ce « nouvel Irak », la région du Kurdistan apparaît comme un espace remarquablement intéressant en ce qu'elle articule enjeux identitaires, politiques et spatiaux comme a pu le montrer la prise de la ville de Kirkuk – la Jérusalem kurde – durant l'été 2014 à la faveur de la débandade irakienne face à l'Etat Islamique. A la croisée de ces trois dimensions, l'observation de l'apparition d'une frontière interne séparant la région du Gouvernement kurde régional (KRG) de celle de l'autorité centrale de Bagdad permet de soulever une série de questions. Si cette dernière est connue sous le label de « Green line » désignant la ligne de retrait de l'armée irakienne en 1991, que signifie-t-elle aujourd'hui alors que le pouvoir baathiste qui l'a généré a disparu ? En d'autres termes, qu'en font les acteurs politiques à Bagdad et surtout à Erbil ? Plus largement, comment l'évolution de la frontière interne matérialise-t-elle les ambitions politiques fédéralistes (voire indépendantiste) des Kurdes d'Irak ? Que se passe-t-il sur le plan de la souveraineté dans les territoires en discussion (*disputed territories*) qui bordent la « Green line » ? Quels rôles jouent les ressources en hydrocarbures dans cette équation entre espace et pouvoir ?

Dans les lignes qui suivent, nous voudrions développer quelques axes de réponses qui prennent appui sur une récente orientation plus socio-anthropologique des *border studies*, un domaine d'étude développé aux Etats-Unis à la jonction des recherches en géographie et relations internationales. Si la majorité des chercheurs du domaine s'accordent à constater une processus mondiale de « *rebordering* » en lieu et place de l'illusoire disparition des frontières, certains auteurs (Brunet-Jailly, 2009 ; Diener & Hagen, 2010 ; Zartman, 2010) suggèrent dès lors d'adopter un vocabulaire qui mette davantage l'accent sur les processus sociaux et politiques qui se jouent en considérant non plus la seule frontière mais bien les « régions frontalières » (*borderlands*). Ce faisant, les anthropologues parmi eux suggèrent d'observer

les « curiosités » (*oddities*) frontalières autant que les pratiques des acteurs de ces marges (Brambilla, 2007 ; Reeves, 2011) en tant qu'ils soulignent l'emprise de la territorialité dans le quotidien. Enfin, la question du pouvoir renvoie à la nature changeante des frontières géographiques et politiques (Rajaram & Grundy-Warr, 2007) en prenant acte de leur nature construite et donc de leurs fluctuations dans le temps.

Dès lors, s'il convient de comprendre comment les enjeux de pouvoirs s'articulent aux dimensions spatiales, notamment à la question du territoire et de sa représentation, ce cadre théorique nous conduit à penser les régions en discussion et la « green line » comme autant de borderlands où se jouent des questions de pouvoir et de ressources économiques qu'il convient d'observer par le prisme des acteurs locaux aussi bien que d'un point de vue plus global. La démarche de ce travail suivra ainsi deux étapes : dans un premier temps on cernera la trajectoire longue du collectif kurde en tant qu'il structure a priori les actions et stratégies suivies actuellement au KRG et permet de comprendre l'interaction qu'il y a entre la construction d'une identité collective et la territorialisation des Kurdes dans l'espace irakien. Nous verrons ensuite comment s'est développée la question des territoires en discussion (*disputed territories*) en lien avec la question des ressources en hydrocarbures et dans la perspective de la redéfinition de l'entité irakienne en fédération et/ou de la sécession du Kurdistan.

I. La territorialisation du nationalisme kurde en Irak

La question kurde prend forme au XXème siècle avec le Traité de Sèvres qui, en 1920, promettait aux Kurdes l'autonomie et une perspective d'indépendance dans le contexte de la fin de l'Empire ottoman. C'était évidemment compter sans les intérêts des puissances coloniales qui, dès l'accord Sykes-Picot (1916), s'étaient déjà secrètement partagé le Moyen-Orient. C'est le Traité de Lausanne (1923), fruit du nouveau rapport de forces sur le terrain en faveur de la Turquie kémaliste, qui doucha les espérances kurdes. En effet, plus aucun territoire ne leur était alloué et le groupe ethnique kurde se retrouvait écartelé entre cinq Etats naissant : la Turquie, la Syrie, l'Irak, l'Iran et l'Union soviétique. Pourtant, le nationalisme kurde ne cessa d'asseoir sa demande sur le Traité de Sèvres en tant qu'il témoignait d'une conscience européenne quant à l'existence d'un peuple kurde. En outre, le trouble jeu britannique encourageant d'un côté les aspirations autonomistes kurdes, notamment dans la

province de Mossoul, et intégrant de l'autre la région au sein de l'Etat irakien moderne et finalement la faiblesse de ce dernier à imposer son autorité aux Kurdes alimentèrent le nationalisme kurde irakien (Bengio, 2012 : 11). A l'échelle régionale, il apparaît également que l'existence des Kurdes en tant que groupe identitaire propre serait liée à leur localisation géographique aux marges des empires (O'Shea, 2004)¹.

En 1933, la structure sociale tribale kurde voit la figure quasi mythique de Mollah Mustapha Barzani prendre la tête du clan avec un capital symbolique considérable, sa fratrie se distinguant par une capacité à mobiliser autour de l'identité collective kurde contre les pouvoirs en place depuis alors déjà plus de dix ans. Durant son épopée qui le conduit en exil en Iran, Mollah Mustapha Barzani fonde le Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) duquel se détachera en 1964 l'un de ses lieutenants, Jalal Talabani, qui fondera l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK). Bien que de confréries religieuses opposées, ces deux chefs politiques sont avant tout des adversaires politiques qui vont asseoir une géographie politique duale au nord de l'Irak qui dure encore, les Barzani dominant les gouvernorats d'Erbil et Dohuk, les Talabani celui de Suleimaniyeh.

Après la « révolte du 11 Septembre 1961 » contre le pouvoir central – principalement dû à la non reconnaissance de la spécificité kurde pourtant promise par le général Kassem en 1958 – le conflit avec les baathistes se stabilisa et en 1970, le pouvoir accordant un statut d'autonomie aux Kurdes en les reconnaissant comme minorité nationale avec des droits culturels et linguistiques limités. Mais surtout, Bagdad conditionna l'étendue géographique de ces droits à un recensement ; or celui-ci ne fut réalisé que sept ans plus tard alors que les affrontements entre Kurdes et Arabes avaient repris. Dans l'intervalle, à l'été 1973, Barzani revendiqua ouvertement la souveraineté kurde sur le territoire de Kirkouk, une ville qui connaissait depuis plusieurs années déjà un processus d'arabisation de sa population (Anderson & Stansfield, 2009). En réponse, le pouvoir irakien limita le statut d'autonomie de 1970 aux seuls trois gouvernorats susmentionnés mais excluant les villes et régions riches en pétrole comme Kirkouk, Khanaqin et Sinjar (cf. carte 1). Afin d'asseoir son autorité, le pouvoir renomma les provinces kurdes avec des noms arabes et y effectua un redécoupage afin d'y assurer une majorité arabe, notamment à Kirkouk. Au moins des dizaines de milliers

¹ Cette auteure ajoute clairement que, loin d'être le résultat d'une fatalité géographique, l'existence d'un peuple kurde est le fruit d'un amalgame entre des ambitions politiques, des faits sociaux et géographiques et l'articulation de mythes qui possèdent une forte résonance sociétale (O'Shea, 2004 : 1-4).

de familles kurdes furent également déplacées dans les régions arabes aux fins de leur « rééducation », selon Tareq Aziz, alors ministre de l'Information². Si les Accords d'Alger entre l'Irak et l'Iran en 1975 mirent les Kurdes en grande difficulté, les pouvoirs des deux Etats s'entendant pour ne plus soutenir les Kurdes de l'Etat voisin, les années quatre-vingt allaient marquer de façon indélébile les Kurdes irakiens de par les atrocités que le régime de Saddam Hussein leur fit subir. Ainsi, après une première vague de déportation entreprise suite aux Accords d'Alger et ayant affecté 250 000 personnes dans les zones frontalières allant de Khanaqin à Sinjar, la modification du contenu ethnique des régions pris un tournant encore plus brutal avec la campagne de l'Anfal, en phase avec la politique de modification coercitive du peuplement kurde qui peut caractériser de façon générale ce que le régime baathiste a fait à l'égard des Kurdes d'Irak (Scalbert-Yücel, 2007).

C'est donc dans la perspective d'un processus d'homogénéisation nationale irakienne que prit place le massacre au gaz de la population de la ville de Halabja (16-17 mars 1988) et la campagne anti-Kurdes de l'Anfal lancée en avril suivant. Tous deux ont joué un rôle clé comme marqueur identitaire les distinguant définitivement des Arabes (Bengio, 2012 : 280) autant que comme événements mobilisant les Kurdes autour du monde dans une campagne visant à faire connaître leur destin de peuple martyr. Trois ans plus tard, un autre événement dramatique braqua à nouveau les projecteurs sur les Kurdes d'Irak : l'exode massif retransmis sur toutes les télévisions du monde d'environ deux millions de Kurdes fuyant l'avancée de troupes irakiennes après l'opération Tempête du Désert. C'est cet événement qui internationalisa leur cause de façon décisive, le Conseil de sécurité votant une zone d'exclusion aérienne au nord du 36^{ème} parallèle (*no-fly zone*), ouvrant même de nouvelles perspectives de relations politiques avec la Turquie³. L'opération « Provide Comfort » mise sur pied afin de secourir et reloger les Kurdes d'Irak se doubla d'un déploiement militaire de 20'000 hommes issus de onze pays. C'est alors que les troupes irakiennes se retirèrent du Kurdistan (juillet 1991) le long d'une « Green Line » composée d'une « zone tampon » démilitarisée de 8 à 40km de profondeur (voir carte 2).

Pour la première fois, les Peshmergas kurdes pouvaient se déployer jusqu'à la limite nord-est de cette ligne et ainsi exercer un contrôle souverain sur environ 60% du territoire peuplé par les populations kurdes d'Irak (Roussel, 2013a). Toutefois, le régime irakien reprit l'initiative

² *Washington Post*, 22 mars 1976, cf. Bengio (2012 : 157)

³ Cf. les déclarations du Président turc Turgut Özal à cette époque, in Bengio (2012 : 200)

à la lisière de la zone protégée par les forces internationales (nord du 36^{ème} parallèle). C'est en effet dans la région de Kirkouk que Saddam Hussein lança la troisième phase de sa politique de transformation nationale irakienne : il y procède à des déplacements massifs de population, déportant environ 120 000 Kurdes, et procédant, comme dans les deux phases précédentes, à une implantation/colonisation par les populations sunnites (politique dite d'arabisation). L'intérêt du régime baathiste était, plus encore qu'auparavant, clairement orienté vers l'accaparement des ressources en hydrocarbures, un des seuls secteurs encore susceptible de fournir à Bagdad un levier d'action pour son pouvoir affaibli. Ultime pièce de cette opération brutale de changement démographique à l'échelle de la province de Kirkouk, le recensement de 1997 qui obligea Kurdes, Turkmènes et chrétiens à se déclarer Arabes sous peine de se voir priver d'accès à la propriété, au secteur du travail pétrolier et risquer l'expulsion de la région (ICG, 2006).

Du côté du territoire des Kurdes, sanctifié par le parapluie international et l'appui américain, la dualité politique incarnée par les deux principales formations politiques d'alors, le PDK et l'UPK, allait connaître durant les années 1990 le scénario du pire avec le développement d'une guerre civile (1994-1996). Une lutte de pouvoir, déjà ancienne, se trouvait alors comme mise à nu, sans plus avoir d'ennemi extérieur à combattre et révélait, de la façon la plus hideuse, le vrai visage des groupes antagonistes, au plus grand désarroi de la population kurde. Les combats commencèrent en mai 1994 pour une simple dispute concernant l'autorité sur une région aux confins de la province de Suleimaniyeh et s'étendirent bientôt à toutes les villes du Kurdistan irakien. Une autre source de tension qui a porté le conflit était relative à la répartition inégale des bénéfices engendrés par le PDK dans sa zone d'influence traditionnelle et qui comporte les points de contrôles douaniers avec la Turquie, principaux points de passages marchandises depuis 1991 (Bozarlan, 2009). Dans un premier temps, l'UPK pris le dessus et contrôla Erbil et une partie de sa province avant que le PDK reprenne l'avantage militaire grâce à l'aide de l'armée irakienne, trop contente de jouer les médiateurs « actifs » entre partie en conflit⁴.

Durant cette période troublée, la fragilité et la porosité de la zone kurde irakienne devint patente lorsque l'armée turque saisit l'opportunité du désastre locale pour mener une opération militaire massive contre les bases du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK)

⁴ Un jeu qui n'est pas sans rappeler celui joué par l'armée syrienne au Liban dès 1976, à l'exception près que cette dernière ne se retira du pays du Cèdre que 29 ans plus tard !

installées du côté irakien des 331 km de frontière commune. L'opération qui engagea 35 000 fantassins s'enfonça de 40 kilomètres en territoire irakien avec l'objectif de « nettoyer » le territoire des bases du PKK. Au-delà de la violation flagrante de la souveraineté irakienne – l'occupation turque dura 2 mois et le retrait se fit sous pression internationale –, cette incursion ouvrit la voie à une collaboration militaire avec le PDK afin de réduire le mouvement de Abdullah Öcalan et permettant très prosaïquement une expansion des flux commerciaux et de contrebande notamment à destination de l'Iran⁵. Si les années 1990 ont vu les alliances et mésalliances se multiplier aussi bien pour l'UPK que pour le PDK, l'intervention états-unienne dans la médiation et la stabilisation de la situation locale fut décisive. Comme le résume clairement Ofra Bengio, « Kurdish nation building received a tremendous boost from outside forces : from Baghdad's relentless wars against Kurds ; from Turkey's provision of lifeline in the critical period of state building ; and from other players, especially the United States (...) ». (Bengio, 2010 : 245)

Avec le nouveau millénaire et les effets régionaux du 11 septembre, à commencer par l'invasion de l'Irak et le renversement du pouvoir baathiste, le KRG connu un nouvel élan politique où la question de son indépendance politique (re)surgit de façon cette fois beaucoup plus probante. En 2003, l'alliance avec les Etats-Unis se conforta autour de l'engagement militaire des Peshmergas contre l'armée irakienne sur le flanc Nord afin de pallier l'interdiction de survol de l'espace aérien turc pour les troupes américaines. Profitant de l'effondrement de l'armée de Saddam Hussein et sa fuite, les combattants kurdes occupèrent les zones peuplées par des populations kurdes au sud-ouest de la « Green Line », désormais obsolète. La limite de leur avancée est désignée par le terme de « trigger line » formant une surface occupée longue de 650 km et large d'environ 50 à 100 km et de la sorte rognant sur plusieurs gouvernorats dépendant de Bagdad. Toutefois, aucune donnée quantitative de population ne vient soutenir cette opération – le dernier recensement ayant eu lieu en 1957⁶ – et la permanence de cette présence armée kurde dans ces zones conduisit à leur qualification par les Nations Unies de « *disputed internal boundaries* », les régions en discussion entre Bagdad et Erbil (voir carte 2).

⁵ Sur ce sujet, on peut lire l'enquête réalisée par Cyril Roussel (Roussel, 2013b).

⁶ L'office statistique de la région du Kurdistan d'Irak (KRSO) possède toutefois les chiffres fournis par les Nations Unies à l'époque de l'accord « Pétrole contre nourriture » signé en 1996 et sur la base duquel un calcul onusienne octroya 13% des ressources de la vente du pétrole irakien au Kurdistan (54% étant affecté aux autres irakiens, 3% payant les fonctionnaires onusiens et le solde (30%) étant versé au Koweït au titre de réparation des dommages causés par l'invasion du 1^{er} août 1990.

Si la limite *de facto* du Kurdistan d'Irak est dès lors devenue cette « trigger line » aux contours relativement flous (le pointillé de la carte 1 est sujet à caution notamment en raison de points de contrôle de l'armée de Bagdad aux abords de Mossoul, au sud de Kirkouk et dans les campagnes des régions en discussion), en 2005, dans la nouvelle Constitution irakienne, c'est la « Green Line » qui est alors retenue comme ligne officielle délimitant le KRG du reste du pays. Toutefois, les territoires occupés par les Peshmergas situés à l'Ouest de celle-ci sont l'objet d'un article (140) qui prévoyait la mise en place d'un mécanisme de négociation censé se clore fin 2007 par un référendum laissant le choix aux résidents des districts concernés entre un rattachement à Bagdad ou à Erbil. Bien que ce processus entendait traiter tous les aspects problématiques inhérents à ces régions en discussion sous l'égide de l'ONU (l'arabisation, le découpage administratif, un recensement et un referendum), il n'a pas avancé d'un iota depuis lors, en raison de pressions régionales et américaines, paralysant l'action de la mission onusienne en Iraq (Zedalis, 2012 : 25). En cause également, une absence de volonté politique qui, prenant acte d'une routinisation de cette situation anormale, semble avoir partie liée avec l'autre aspect frontière que souligne la Constitution de 2005, celui de l'identité. En effet, selon ce texte, l'Irak n'est plus qualifié d'Etat arabe et ce faisant permet aux Kurdes d'exister comme « nation kurde » (Bozarslan, 2005). Dès lors, la capacité de mobilisation des populations kurdes se trouvant au-delà de la « green line » est subitement accrue via un discours ethno-national où, dans les régions en discussion, l'union entre Kurdes prend le pas sur leur diversité politique, comme cela vient d'être le cas avec la prise de Kirkouk qui met en avant le fait ethnique comme justification à l'action. Evidemment, l'enjeu de fond des régions en discussion reste les ressources en hydrocarbures qui s'y trouvent et leur exploitation par Erbil puisque les ressources économiques qu'elles génèrent peuvent accroître la marge de manœuvre politique du KRG face à Bagdad. Dans cette perspective, les élites kurdes ont entrepris de redessiner le maillage administratif des régions en discussion, c'est-à-dire en redéfinissant les frontières des provinces pour les rattacher à Erbil (Roussel, 2013a) mais aussi avec le discours qu'il convient de défaire ce que Saddam Hussein avait noué durant la politique d'arabisation (laquelle avait inclus un redécoupage à l'échelle des districts du Kurdistan afin d'y créer des zones de facto dominées par une majorité arabe).

La pérennisation et la non résolution des régions en discussion ont contribué à une forme de normalisation dans la présentation officielle de la région, tant au plan statistique que touristique. Deux exemples permettent de l'illustrer. En premier lieu, le site internet de l'office statistique de la région du Kurdistan d'Irak (KRSO) propose une carte des

gouvernorats composant le KRG. Si le gouvernorat de Dohuk semble conforme au découpage du territoire reconnu par la constitution de 2005 (i.e. en s'accaparant la plupart des zones des district de Sheikhan et Aqra), le gouvernorat de Erbil fait littéralement main basse sur le district de Makhmour, lequel est clairement défini comme étant hors de la région de souveraineté du KRG reconnue en 2005. Pareillement, le gouvernorat de Suleimaniyeh dans la morphologie qu'en donne le KRSO a fait main basse sur des segments importants des districts de Khanaqin, Kifri et Tuz. Ce flou qui semble donc régner sur les limites même du KRG est encore renforcé par la carte géographique disponible en trois langues (kurde, arabe et anglais) intitulée « Kurdistan Region of Iraq 2010 » laquelle de façon encore plus confuse, inclus toutes les zones en discussion suivant un découpage par district – y compris celui de Kirkouk –, dans ce qui semble être la surface du Kurdistan, si l'on en croit le titre de cette carte, tel que revendiqué par le KRG. Afin de se dédouaner, les concepteurs de cette carte ont ajouté une légende citant l'article 2 du projet de Constitution kurde lequel ratifie le découpage proposé par cette carte. Cet article 2 ajoute toutefois un bémol lorsqu'il précise à son second point, également cité au bas de la carte géographique, que les frontières politiques de la région du Kurdistan irakien sont déterminées sur la base de l'implémentation de l'article 140 de la Constitution fédérale irakienne de 2005.

En somme, on pourrait définir le KRG comme une entité politique autonome par rapport à Bagdad, une sorte de quasi-Etat qui, s'il en a plusieurs attributs (présidence, gouvernement, parlement, pouvoir judiciaire, armée, service de sécurité, budget) n'en dépend pas moins de l'Etat central irakien rappelé par les passeports dont ses résidents sont porteurs et la monnaie qui y a cours, le dinar irakien. En terme territorial, il existe toutefois une dualité caractérisée par l'existence d'un territoire « officiel » du KRG, grand de 40 643 km², sur lequel l'armée kurde (Peshmegas) a délégation d'autorité en vertu de la Constitution irakienne de 2005, et d'un territoire aux contours incertain constitués par les « *disputed territories* » où les Peshmegas sont largement déployés mais où leur autorité se chevauchent avec celle de Bagdad, matérialisée par la présence de points de contrôle de l'armée irakienne (parfois composés de soldats kurdes) mais aussi par des patrouilles mixtes. Force est de noter que dans cette seconde zone, traversées par des troubles politiques et sécuritaires beaucoup plus saillants (à Kirkouk et Mossoul surtout), les contrôles sont fréquents mais n'ont apparemment aucun caractère de rivalité des uns (les soldats de Bagdad) par rapport aux autres (ceux d'Erbil). Cela témoigne au moins d'une volonté bilatérale de ne pas envenimer un rapport qui,

au plan politique est souvent très tendu, notamment en raison de la richesse du sous-sol en hydrocarbures.

II. L'enjeu pétrolier comme enjeu identitaire

Les enjeux liés au territoire sont pour les Kurdes d'Irak doublement importants. A la fois pour le capital symbolique dont ces territoires sont porteurs en regard de la lutte nationale kurde et aussi pour les ressources matérielles qu'ils procurent via les hydrocarbures. Les dirigeants du KRG ne s'y sont pas trompés, voyant dans la manne pétrolière un vecteur de parachèvement du quasi-Etat kurde d'Irak. Le budget national alloue de facto 17% de ses montants au KRG à quoi viennent alors s'ajouter les sommes tirées de l'exploitation des postes douaniers avec la Turquie et surtout celles provenant de l'exploitation des zones pétrolifères situées dans les régions en discussion. Le pompage de ces gisements s'effectue sans l'accord de Bagdad et suivant une interprétation très libre de la Constitution, comme si les dirigeants kurdes entendaient créer, via les majors avec lesquelles ils ont signés les 40 contrats de forage, un fait accompli géopolitique (ICG, 2012).

Vu de plus près, les choses sont pourtant moins univoques, notamment en ce qui concerne la relation entre citoyens et élites kurdes. Le sujet des ressources en hydrocarbures est un premier aspect qu'il est possible d'examiner ici à partir d'observation et entretiens effectués dans le district de Makhmour. Ce district a la particularité de se trouver au sud de la « green line », techniquement hors de la juridiction du KRG – le district a été rattaché à la province de Ninive, dont la capitale est Mossoul, suite à un marchandage effectué en 1996 entre le PDK et Saddam Hussein⁷ – et compose une des régions en discussion entre Erbil et Bagdad. Or Makhmour demeure sous contrôle administratif et militaire du Kurdistan qui lui alloue une part de son budget. Il n'est dès lors par rare d'entendre des fonctionnaires de l'éducation ou des employés de compagnies pétrolières se plaindre que le KRG fait peu pour les populations kurdes, la plupart des fournitures et bâtiments de cette région provenant de Mossoul. Comme le dit de façon simple et directe un agriculteur proche du PDK résidant à Dibaga, au cœur de la province de Makhmour : « Nous on est kurdes et on veut dépendre de Erbil »⁸.

⁷ Dans le contexte de l'alliance tactique effectuée par le PDK avec Bagdad à cette époque en vue de reprendre l'initiative militaire face à l'UPK dans la région du Kurdistan.

⁸ Entretien effectué à Dibaga, décembre 2013.

Plus grave sont les implications concrètes de cet investissement sélectif de la part des autorités kurdes sur le terrain. Nos interlocuteurs sont unanimes dans leur déception face à l'esprit de « profiteurs » qui semble entacher la réputation des dirigeants kurdes dans cette région. La raison en est simple et nous est expliquée par Fahmi, un employé d'une compagnie pétrolière actif dans la zone de Khormala, le plus important gisement pétrolier des territoires en discussion.

« Lorsqu'une compagnie étrangère veut forer, ils viennent s'adresser à nous les propriétaires des terrains ici. Nous on a un grand terrain mais en réalité quasiment aucun intérêt à laisser les compagnies forer. Le problème ne vient pas d'eux, ils paient très bien du reste, mais il vient du PDK. Depuis que ce parti a repris la région sous sa coupe, ils ont expliqué aux compagnies pétrolières qu'il ne fallait pas donner d'argent aux propriétaires des terrains et qu'eux étaient leurs interlocuteurs pour pouvoir signer le contrat. Ainsi, ils empochent les sous directement et pour nous il n'y a aucun bénéfice. Alors moi, j'ai récemment refusé une offre d'une compagnie car je sais que malgré leurs promesses, l'argent ira au PDK. »⁹

Cette emprise quasi monopolistique du PDK sur ces ressources, acceptée par les Kurdes des régions du nord-ouest du KRG (la réflexion se pose de la même façon pour les régions du sud-est dominée par l'UPK), trouve sa genèse dans l'histoire du nationalisme kurde en tant qu'il est marqué par le tribalisme et une gestion néo-patrimoniale des biens et ressources collectifs. De façon plus conjoncturelle, la perpétuation de cette domination politique s'inscrit dans le premier mouvement du processus de formation du KRG qui depuis 2003 peut se résumer par l'impératif de la défense des intérêts kurdes justifiant une « voix kurde unifiée » à Bagdad. Toutefois, ce même moment historique post-Saddam Hussein a généré un second mouvement au sein de ce processus de formation du KRG. Selon Natali (2010) c'est la mutation de l'aide internationale en capacité propre à reconstruire leur région qui a produit un modèle de développement plus avancé et facilité l'émergence d'une société politique et économique complexe. La diversification croissante et l'apparition d'espaces politiques ouverts ont produit de façon non intentionnelle de nouveaux défis pour le KRG, principalement sous la forme de mouvements d'oppositions – dont le principal groupe est

⁹ Entretien effectué à Mala Qara, décembre 2013.

celui du « Changement » (Goran) – et de mobilisations « par le bas ». Compte tenu de cette configuration nouvelle, Goran pourrait bien obliger les deux formations hégémoniques à adopter des mesures de transparences, notamment en ce qui a trait à la répartition des profits tirés des ressources en hydrocarbures contrôlés par le KRG.

Au plan politique, un enjeu de taille structure le débat politique interne, celui du fédéralisme versus de l'indépendance. Ce débat s'inscrit avant tout dans la longue durée de la lutte pour l'autonomie du peuple kurde, entreprise depuis bientôt cent ans. De façon plus spécifique et dans le contexte actuel du processus d'émergence du KRG comme quasi-Etat, la question de l'indépendance a constamment été au centre de la tension entre Bagdad et Erbil. Le vecteur clé de la capacité indépendantiste étant celui des ressources fiscales. Natali (2010 : 104) pointe du doigt ici la responsabilité conjointe des élites politiques des deux entités qui, malgré l'appui américain, n'ont pas montré de volonté de collaboration entre ministères du même domaine. Plus avant, c'est la dynamique de repli communautaire et ethnique fondée sur le contexte irakien d'extrême insécurité qui constitue la variable lourde de ce développement séparé, chaque groupes cherchant à assurer ses intérêts propres au détriment d'une vision nationale. Il n'est dès lors pas surprenant que les principaux contentieux entre Bagdad et Erbil soient l'attribution des ressources budgétaires, la loi sur les hydrocarbures et les régions en discussion incluant Kirkouk.

Selon la Constitution de 2005, 17% du budget fédéral est donc garanti au KRG – soit concrètement 13% après paiements des frais administratifs et taxes. Or Erbil conteste ce montant puisqu'il serait fondé sur une sous-estimation du pourcentage de population que représentent les Kurdes en Irak. Ces revendications ne sont pas anodines et mettent en jeu la question de la souveraineté nationale comme c'est le cas lorsque le KRG fait valoir que ses Peshmergas devraient être payés par Bagdad dans la mesure où ils font partie des forces armées irakiennes. De la même façon, les autorités d'Erbil placent l'enjeu du contrôle des territoires en discussion sous l'angle communautaire/ethnique en favorisant la kurdisation de ces régions, comme ce fut le cas avec la ville de Makhmour qui était à prédominance arabe avant 2003 pour devenir actuellement kurde à plus de 60%¹⁰. Mais probablement le cas le plus critique parmi les régions en discussion reste celui de Kirkouk. Enjeux de luttes d'influence entre Bagdad, Erbil, Ankara et les groupes jihadistes, occupés par les Peshmergas

¹⁰ Estimation fournie par un informateur kurde, Erbil, décembre 2013.

dès 2003, la ville et ses environs ont vécu un processus de « rectification »¹¹ de la part des autorités d'Erbil : redistribution de terres aux Kurdes expulsés par le régime baathiste¹², relogement d'environ 100'000 Kurdes à Kirkouk, compensation aux Arabes acceptant de retourner dans leur région d'origine, deux mesures entérinées par la Constitution intérimaire (*Transitional Administrative Law*) de 2004 et par la Constitution irakienne de 2005 (article 139, al.2). En outre, on assiste dès cette époque à la promotion de la ville en tant que « Jérusalem des Kurdes » (ICG, 2006) sous l'impulsion de Massoud Barzani qui décrit Kirkouk comme cœur du Kurdistan en relation aux politiques d'arabisation qui ont falsifié sa nature kurde (HRW, 2004 : 53). Ce mouvement de population promu par les autorités kurdes a permis aux deux partis dominants, le PDK et l'UPK, de favoriser des partisans de leurs mouvements au détriment d'autres migrants kurdes. En outre, pareil changement a bouleversé les relations inter-ethniques conduisant à des tensions avec les Turkmènes et les Arabes accusant les Kurdes de vouloir monopoliser le pouvoir au sein du Conseil provincial (*Majlis-i Kirkuk*) (Natali, 2008).

En 2009, le KRG se dota d'une loi sur les hydrocarbures qui donnait un cadre général à la vision des autorités du Kurdistan d'Irak par rapport à la gestion, l'administration et le partage des ressources pétrolières. Celle-ci discute notamment des ressources potentielles en hydrocarbures (« yet to be discovered ») dans les territoires en discussion en réclamant leur possession. L'exception, précise cette loi, concerne Kirkouk qui est la région la plus riche en pétrole parmi ces zones en discussion. Les officiels kurdes y concèdent que même si cette ville et la région (district) devaient se trouver sous souveraineté du KRG au terme d'un référendum, les ressources pétrolières y resteront administrées par Bagdad (Natali, 2010 : 109). Depuis la prise de Kirkouk par les Peshmergas à l'été 2014, il est probable qu'à brève échéance ce référendum ait lieu et vienne renforcer cette loi sur les hydrocarbures tout en fournissant une porte de sortie honorable pour Bagdad suite à ce coup militaire. Toutefois, vu depuis Bagdad, ce n'est semble-t-il pas tant cette loi promulguée par le KRG qui pose problème mais plutôt les contrats de production partagée (*Production Sharing Contracts, PSC*) négociés avec les majors européennes, américaines et sud-coréennes en novembre 2009. Ces contrats incluent des constructions/réhabilitations d'infrastructures comme l'eau et l'électricité voire la construction d'écoles au profit des populations locales, permettant au

¹¹ Le titre du rapport de Human Rights Watch en 2004 est parlant : « *reversing ethnic cleansing* ».

¹² Selon Human Rights Watch, 120 000 Kurdes, Turkmènes et Assyriens auraient été déplacés hors de la région et la ville de Kirkouk par le régime baathiste entre 1991 et 2003. Cf.

<http://www.hrw.org/en/news/2003/03/27/iraq-impending-inter-ethnic-violence-kirkuk>

KRG d'accroître sa capacité d'Etat providence. Cet aspect n'a donc pas manqué de susciter des tensions avec Bagdad qui y voit, outre de trop gros profits octroyés aux majors, surtout un dangereux levier d'autonomie de la périphérie kurde au détriment du centre.

Qu'en est-il dès lors de cette question de l'indépendance, a fortiori après la prise de Kirkouk qui confère subitement aux Kurdes un nouvel atout financier ? Car après tout, le quasi-Etat kurde d'Irak possède donc non seulement des moyens significatifs, des alliés internationaux non négligeable (Turquie, USA) mais aussi une vision identitaire qui s'actualise d'abord dans un discours identitaire propre, celui de l'authenticité de la kurdité notamment dans sa composante Yézidis¹³ et par des projets de développement notamment urbain comme c'est le cas avec la mise en chantier d'axes autoroutiers est-ouest qui a terme doivent intégrer Kirkouk et Mossoul à l'espace politico-économique du KRG (Roussel, 2013a). Plusieurs explications sont données afin de comprendre les hésitations des dirigeants kurdes à aller de l'avant en direction d'une séparation d'avec l'Etat irakien. Pour la majorité des chercheurs, la viabilité d'un Kurdistan irakien indépendant n'est pas assurée ou comme le dit Denise Natali d'une façon plus astucieuse, « la survie du quasi-Etat kurde nécessite qu'il reste attaché à Bagdad » (2010 : 110) en raison du subventionnement dont il bénéficie de la part du gouvernement central¹⁴. D'autres ont relevé le double aspect de la stratégie américaine en Irak consistant à soutenir un processus de décentralisation du pouvoir au profit des Kurdes tout en renforçant le gouvernement central à Bagdad (Tripp, 2004). Cela a eu l'effet de maintenir à distance le KRG de plusieurs réformes (ministérielles, sécuritaires et politiques) et auraient fini par refroidir les investisseurs depuis la fin des années 2000¹⁵. Si, sur le front intérieur, une plus forte croissance économique et une meilleure attractivité internationale sont les signes les plus visibles qu'offrent le KRG actuellement, les lois internationales et la politique régionale semblent peser d'un poids déterminant dans les choix stratégiques des dirigeants kurdes, au-delà des usages conjoncturels et populistes de la carte indépendantiste¹⁶. En effet, ni la

¹³ Le Zoroastrisme et le Yézidisme ont connu un regain d'intérêt depuis 2003. Il n'y a dès lors pas long a relier cet aspect identitaire au territoire, la communauté Yézidi vivant dans la zone isolée de Sinjar séparée du district de Dohuk par Tell Afar, un district essentiellement arabe et revendiquée comme territoire en discussion. La route qui relie ces deux zones kurdes est ainsi l'objet de la plus vive attention de la part des autorités kurdes pour qui elle constitue une ligne rouge.

¹⁴ En plus des revenus tirés de la vente du pétrole par Bagdad, le gouvernement central paie les salaires de nombreux fonctionnaires du KRG.

¹⁵ L'absence de transparence, d'assurances et la défaillance du système bancaire et des réserves en capitaux doublés d'une absence de confiance populaire dans le secteur public en seraient les indicateurs majeurs (Natali, 2010 : 112).

¹⁶ En utilisant par exemple la formule « le peuple du Kurdistan » au lieu de dire « le peuple kurde », cf. Bengio (2012 : 302).

Turquie, allié commercial clé, ni les Etats-Unis, principal allié politique, ni même l'Iran qui a sur son territoire une importante minorité kurde ne veulent d'un Kurdistan irakien indépendant tant il serait susceptible d'entraîner des conséquences imprévisibles dans les Etats voisins et pour la stabilité de l'Irak (Bengio, 2012).

Dans ce contexte, en apparence la tentation peut être grande chez les dirigeants kurdes de revendiquer l'indépendance depuis la prise de Kirkouk. Toutefois, là aussi, des signaux contradictoires sont apparus de toutes parts : non seulement la puissance de feu des Peshmergas – après un premier succès dans la province de Kirkouk et celle de Diyala en juin dernier¹⁷ – a été mise en doute suite à l'offensive de l'Etat islamique en août suivant au-delà de Mossoul ayant nécessité un appui américain et irakien certain afin de faire reculer les jihadistes. En outre, des divisions internes entre partis kurdes sont apparues à ce sujet, l'UPK militant plutôt contre toute sécession alors que l'état irakien est affaibli par une crise interne qui a vu la démission du Premier ministre Maliki et son remplacement par un chiite plus accommodant et ouvert à la stratégie américaine de lutte contre l'Etat islamique. Enfin, c'est l'UPK qui gouverne actuellement Kirkouk et revendique d'en avoir réalisé à la prise et d'en assurer désormais la sécurité tout en souhaitant suivre la voie légale des urnes quant à son devenir¹⁸. Pour sa part, le mouvement Goran nourrit une vision plus « démocratique » d'un Kurdistan indépendant : s'il ne va guère contre la volonté du PDK, exprimée début juillet par la voix de son chef Massoud Barzani, de proposer un référendum d'autodétermination dans la mesure où il a formé un gouvernement à ses côtés depuis la mi-avril 2014, il croit bon d'édifier d'abord les institutions démocratiques d'un tel état avant de proclamer son indépendance.

Enfin, dans la liste des avantages à maintenir l'union avec Bagdad, on ne peut faire l'impasse sur l'avancée significative que constitue pour les Kurdes d'Irak la reconnaissance du fédéralisme allant de pair avec une nouvelle position au sein de l'Etat irakien, comme intermédiaire entre les deux communautés en conflit à plus forte raison depuis l'émergence de l'Etat islamique comme acteur militaire redoutable. Cet acquis est vu comme l'atout majeur, la sécurité absolue d'une marge de manœuvre que les Kurdes n'ont jamais eu jusque là dans leur histoire. Couplé aux autres facteurs, cette position avantageuse au sein de l'Etat irakien semble dès lors *a priori* assez improbable à troquer pour une hypothétique indépendance

¹⁷ Cf. *Rûdaw*, 12 juin 2014.

¹⁸ Cf. *Al-Monitor*, 9 juillet 2014.

compte tenu de cet ensemble de variables. Dès lors, si l'Etat-nation irakien a vécu, la route semble ouverte pour un progressif enracinement d'un modèle fédéral. Toutefois, ce chemin semble encore pavé de nombreuses embuches tant les tentations indépendantistes font ressurgir des divisions kurdo-arabes¹⁹ et tant l'antagonisme sunnito-chiite reste puissant et trouve, dans le contexte d'instabilité profonde que traverse actuellement le Moyen-Orient, de nombreux relais alimentant la discorde.

Conclusion

A la manière de beaucoup d'autres frontières au Moyen-Orient, le territoire du KRG n'est pas clairement balisé et la « green line » l'est probablement d'autant moins qu'elle semble par essence même n'être qu'un reliquat d'une époque révolue, celle de l'Etat baathiste. Ainsi, franchir cette limite, c'est comprendre combien la marge de manœuvre est réelle pour les Kurdes. Le check-point à la sortie d'Erbil en direction de Makhmour prête à sourire tant il s'apparente davantage à un contrôle sécuritaire comme il en existe des milliers un peu partout au Machrek à l'intérieur des Etats. La présence peu offensive de points de contrôle irakien, par exemple à l'approche de Kirkouk depuis Erbil ou Suleimanieyh, laisse le voyageur devant l'impression que l'on entre en Irak comme dans du beurre, au moins depuis le KRG. La raison en est précisément que les territoires en discussion sont le lieu où s'articulent et se négocient les limites des souverainetés. Pour preuve, le ballet auquel se livrent les forces armées irakiennes ou kurdes en investissant ou disparaissant de ces territoires en fonction de la conjoncture et des tensions politiques entre Erbil et Bagdad.

Les *disputed territories* apparaissent donc comme un élément clé dans la construction identitaire kurde en tant que marqueur territorial liant le pouvoir à l'appartenance. Ce faisant, les élites kurdes semblent réactiver les vieilles lunes du diptyque Etat-nation désormais dépassé dans l'Irak post-Saddam. A ce hiatus s'en ajoute un autre : l'irrésolution des acteurs politique à trancher plus nettement la question de ces territoires en discussion, l'ONU ayant littéralement jeté l'éponge. Ainsi, malgré les récents événements qui ont agrandi les zones contrôlées par les Peshmergas, tout se passe comme si personne parmi les élites kurdes et irakiennes n'avait intérêt à solutionner et délimiter clairement, une fois pour toutes, les

¹⁹ Ainsi de nombreux Kurdes accusent des tribus arabes ainsi que des réfugiés sunnites de collaborer avec l'Etat islamique contre le KRG. Cf. *Al-Monitor*, 13 août 2014.

frontières de la souveraineté kurde dans le nord de l'Irak. Et pour cause : comment organiser le référendum auquel prétendent les Kurdes ? Sur quelle base de recensement, auprès de quelle population et sur quels territoires ? Et pour Bagdad, trancher peut devenir dangereux dans son principe même : la ratification d'une potentielle séparation et l'affaiblissement politique subséquent des chiites au sein de ce qui resterait de l'Irak.

En outre, tous les acteurs régionaux et internationaux semblent trouver dans la formule actuelle un intérêt évident, mélange d'opportunisme, de laisser-faire et d'arrangement à l'amiable au risque de laisser la bride sur le cou aux dirigeants en place tant en ce qui a trait aux contentieux territoriaux avec Bagdad qu'en ce qui concerne les libertés politiques. En Irak comme ailleurs dans la région, le processus de mutation ne fait que s'amorcer et annonce des luttes politiques encore nombreuses. L'Etat islamique en est l'acteur le plus voyant mais les Kurdes d'Irak les combattants les plus persévérants.

Bibliographie :

Anderson Liam & Stansfield Gareth (2009), *Crisis in Kirkuk. The Ethnopolitics of Conflict and Compromise*, Pennsylvania, Pennsylvania University Press.

Bengio Ofra (2012), *The Kurds of Iraq. Building a State Within a State*, New York, Lynne Rienner.

Brambilla Chiara (2007) « Borders and Identities/Border Identities: The Angola-Namibia Border and the Plurivocality of the Kwanyama Identity », *Journal of Borderlands Studies*, Vol. 22, No 2, pp. 21-38.

Brunet-Jailly Emmanuel (2009), « The State of Borders and Borderlands Studies 2009 : A Historical View and a View from the Journal of Borderland Studies », *Eurasia Border Review*, No 1, disponible sur le site :

http://src-h.slav.hokudai.ac.jp/publicn/eurasia_border_review/no1/01_Brunet.pdf

Bozarslan Hamit (2005), « Le Kurdistan d'Irak aujourd'hui », *Critique internationale*, Vol.4, No 29, pp. 25-36.

Bozarslan Hamit (2009), *Conflit kurde : Le brasier oublié du Moyen-Orient*, Paris, Autrement.

Diener Alexander & Hagen Joshua (eds.), (2010), *Borderlines and Borderlands : Political Oddities at the Edge of the Nation-state*, Lanham, Rowman & Littlefield.

Human Rights Watch (2004), *Reversing Ethnic Cleansing*, New York.

International Crisis Group (2006), *Iraq and the Kurds. Trouble Along the Trigger Line*, Middle East Report No 88.

International Crisis Group (2012), *Iraq and the Kurds. High-Stake Hydrocarbons Gambit*, Middle East Report No 120.

Natali Denise (2008), « The Kirkuk Conundrum », *Ethnopolitics*, Vol. 7, No 4 : pp. 433-443.

Natali Denise (2010), *The Kurdish Quasi State. Development and Dependency in Post-Gulf War Iraq*, New York, Syracuse University Press.

O'Shea Maria (2004), *Trapped Between the Map and Reality. Geography and Perceptions of Kurdistan*, London : Routledge.

Rajaram Prem Kumar, Grundy-Warr Carl (eds), (2007), *Borderscapes : Hidden Geographies and Politics at Territory's Edge*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Reeves Madeleine (2011), « Fixing the border : on the affective life of the State in southern Kyrgyzstan », *Environment and Planning D : Society and Space*, Vol. 29, N° 6, pp. 905-923.

Roussel Cyril (2013a), « Le Kurdistan irakien : le défi des cartographes », *Moyen-Orient*, No 21.

Roussel Cyril (2013b), « Circulation à la frontière entre Kurdes d'Irak et Kurdes d'Iran », *EchoGeo*, No 25, url : <http://echogeo.revues.org/13550>

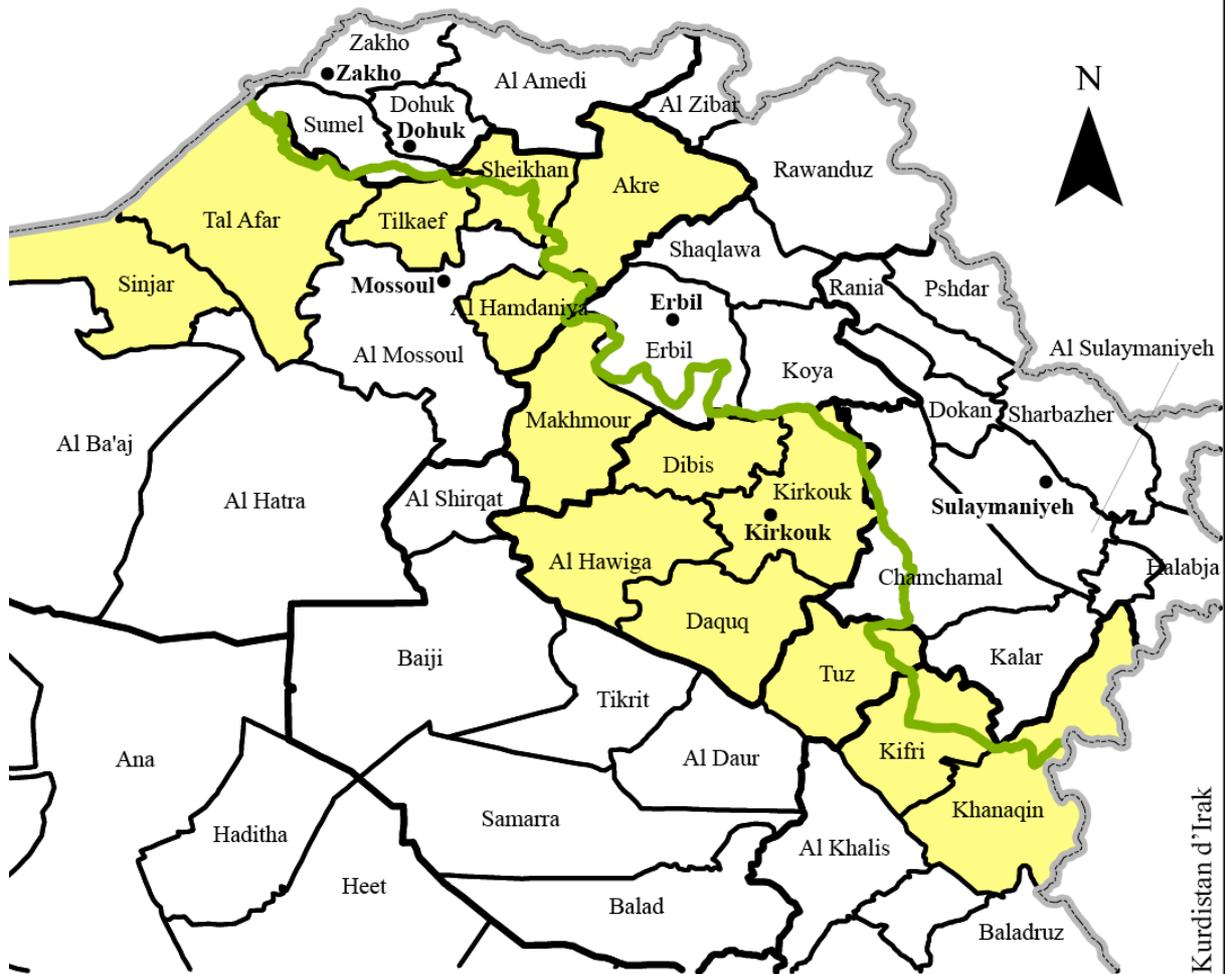
Scalbert-Yücel Clémence (2007), « Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié : de l'assimilation à la colonisation », *L'information géographique*, Vol.71, No 1, pp. 63-86.

Tripp Charles (2004), « Iraq : Political Recognition and Social Action », *Social Science Research Council*, url : <http://conconflicts.ssrc.org/archives/iraq/tripp/>

Zartman William I. (ed.), (2010), *Understanding Life on the Borderlands : Boundaries in Depth and in Motion*, Athens and London, University of Georgia Press.

Zedalis Rex J. (2012), *Oil and Gas in the Disputed Kurdish Territories. Jurisprudence, regional minorities and natural resources in a federal system*, London, Routledge.

Carte 1



Légende :

-  frontière internationale
-  green line
-  ville principale
-  limite de district
-  limite de province
-  zones disputées

0 15 30 60 90 120
Kilomètres

Carte 2

